

Département de la Dordogne
DOSSIER D'INVENTAIRE
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL GÉNÉRAL
Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et d'Environnement de la Dordogne
(C.A.U.E. 24).

LA PIERRE ANGULAIRE
Fédération des Aînés ruraux
de la Dordogne
(Association loi de 1901)



Arrondissement : Périgueux
Canton : Saint-Astier
Commune : Razac-sur-l'Isle
Lieu-dit : le bourg
Édifice : lavoir
DOSSIER n°

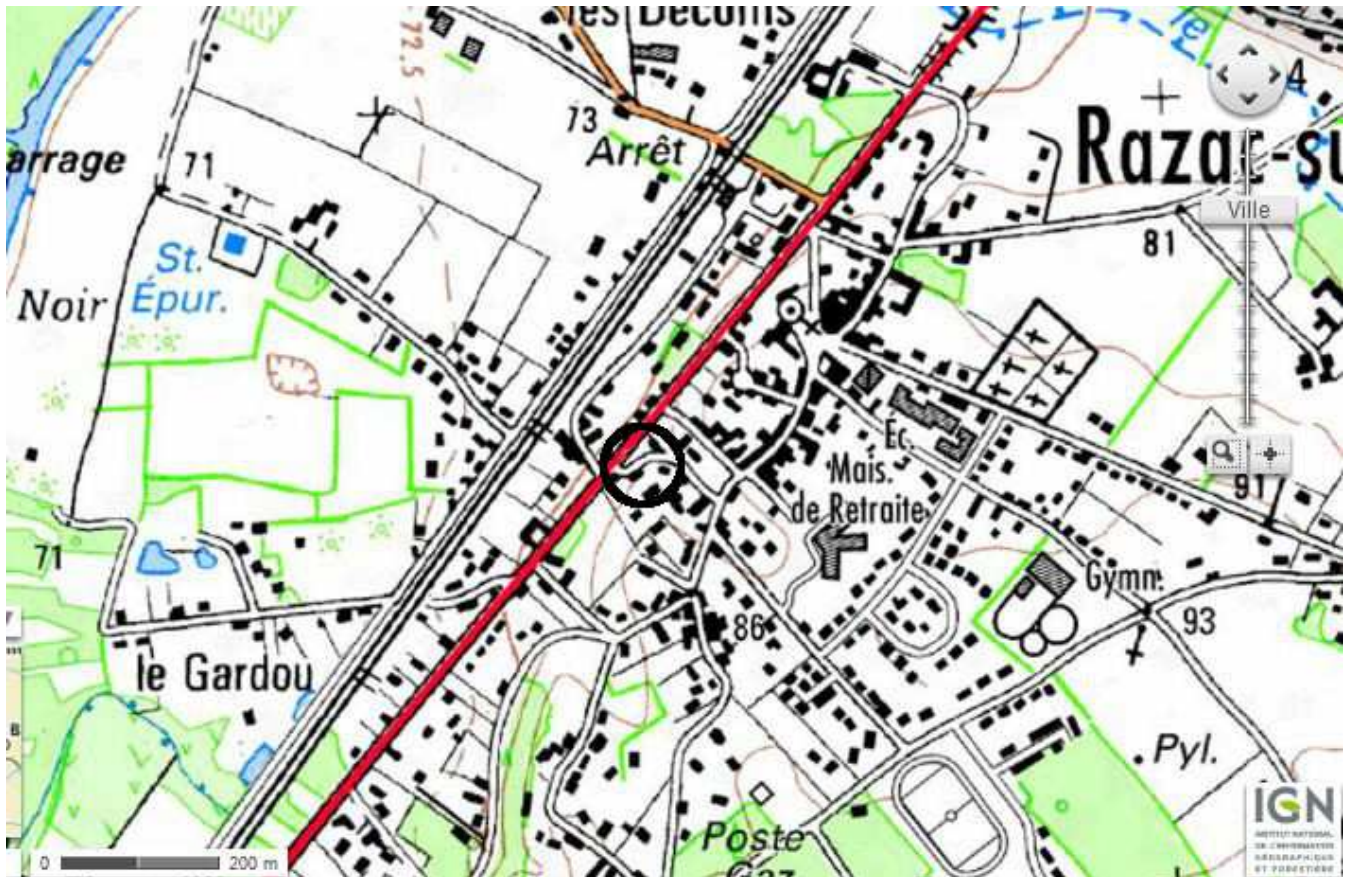
LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Cartes IGN - extrait de Géoportail

Longitude (référée au méridien international) : 00° 42' 26''

Latitude Nord : 45° 15' 30''

Altitude : 110 m



LOCALISATION CADASTRALE

Cadastre en date du : site Internet www.cadastre.gov à jour 15/12/2011

Échelle : 1/1000°

Section : Les Martyrs nord

Feuille n° AB01

Parcelle : n° 292 - Superficie : 205 m² - Nature :

Propriétaire : Commune



LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE

Cadastre en date du : 1809

Échelle : 1/2500°

Section : Le bourg

Feuille n° A

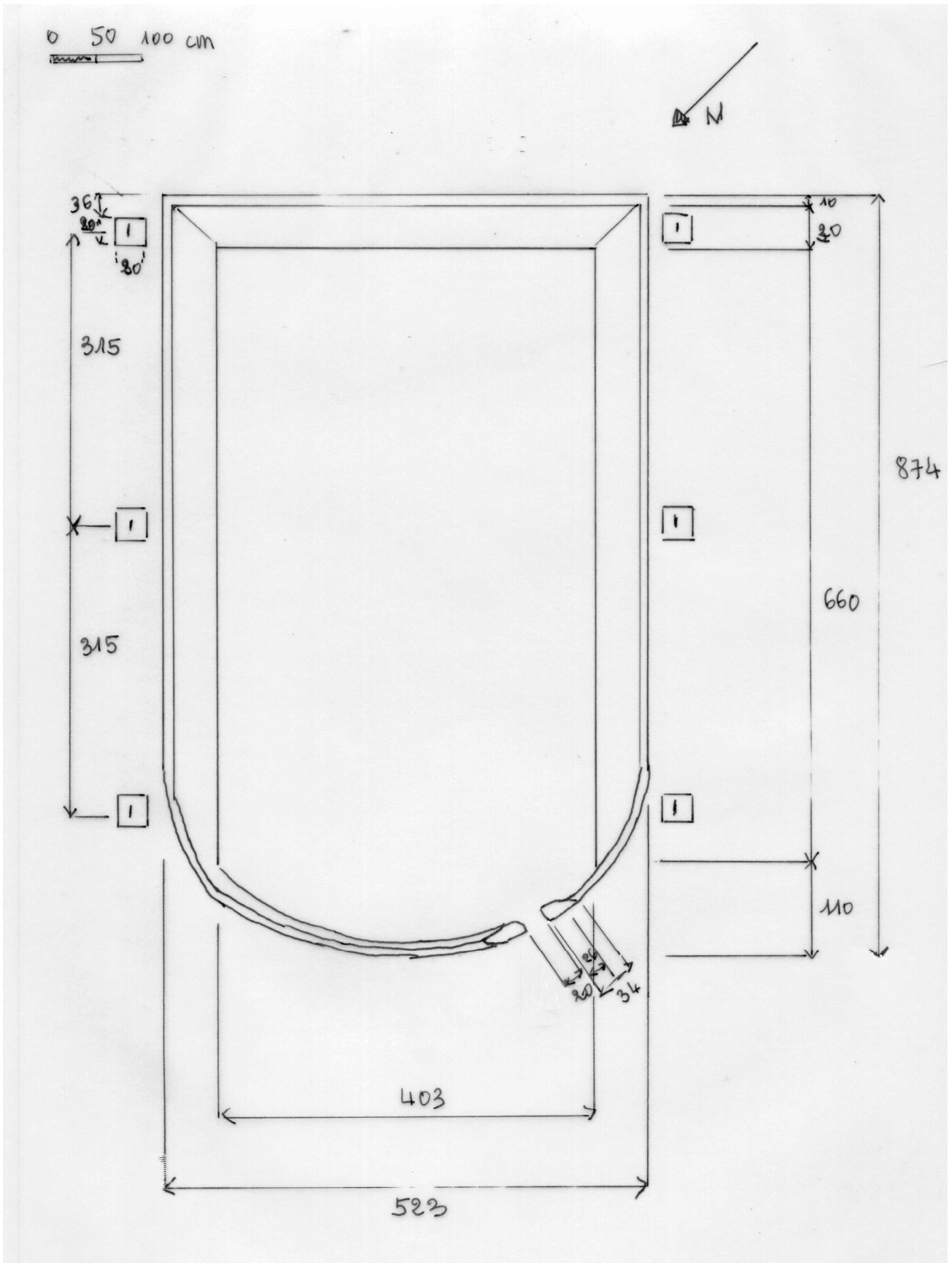
Parcelle : non numérotée Superficie : Nature : carrefour

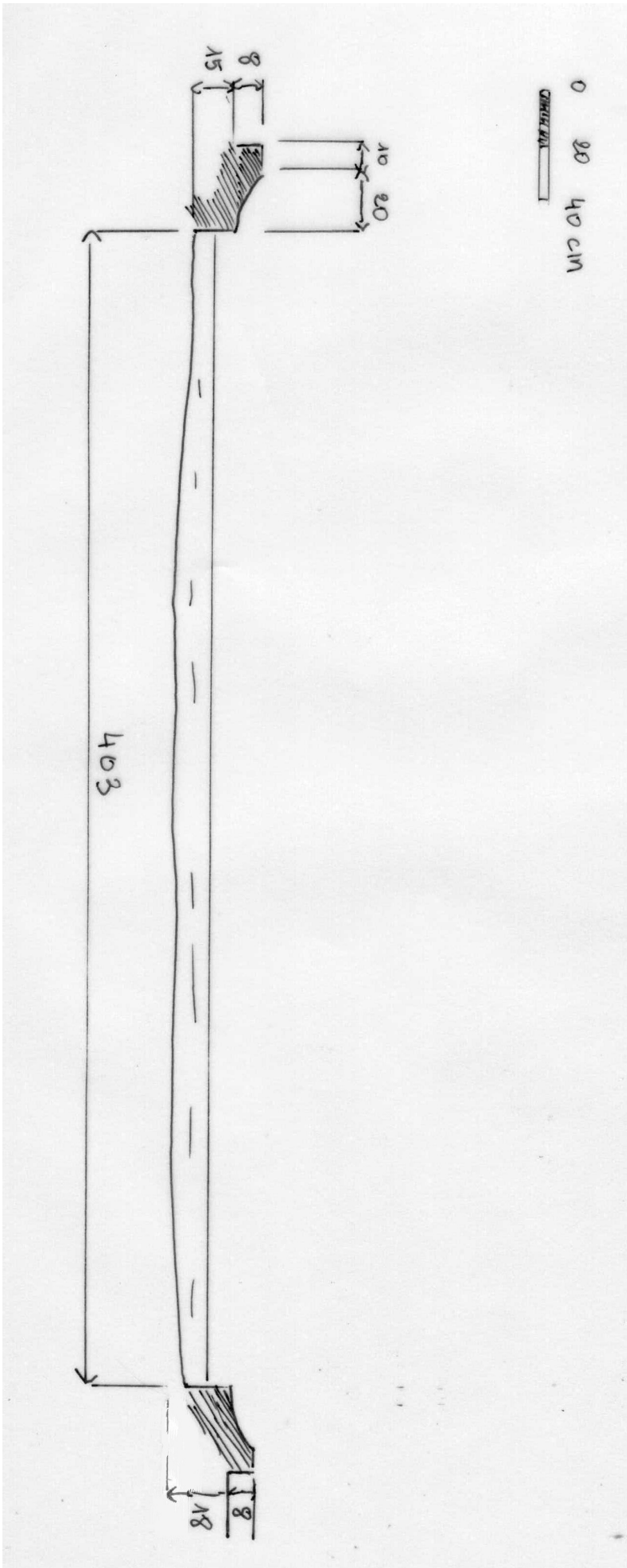
Propriétaire : ? Nous n'avons pu retrouver trace de cette mare dans la matrice cadastrale.



DESCRIPTIF GRAPHIQUE

Plan





Coupe

DESCRIPTIF ECRIT

Ce lavoir, qui vient d'être réhabilité par la commune, a une forme originale : rectangulaire, l'un des petits côtés est en arc de cercle. Peu profond (15 à 21 cm) il est presque entièrement construit en béton : seule la partie inférieure de l'arrondi est constituée par 10 grosses pierres taillées de 35 cm de haut, la partie supérieure étant également en béton.

Les bords du bassin (8 cm au-dessus du sol) comprennent un rebord étroit puis s'allongent en arrondi pour former pierre à laver.

Le sol est incliné des grands côtés vers le centre et également depuis les deux autres extrémités, la partie la plus profonde se trouvant à environ 1 mètre du sommet de l'arrondi. A l'opposé on distingue plusieurs trous ronds dans le sol : ce sont des orifices de sources qui alimentaient le bassin. Actuellement elles ont été bouchées par des gravats lors des travaux. Le lavoir est principalement alimenté par l'eau de la fontaine située à quelques mètres grâce à un tuyau au fond du bassin.

Le déversoir est constitué par un tuyau au ras du sol dans l'arrondi. Une plaque, aujourd'hui disparue, permettait de le fermer à volonté ; on voit encore les rainures où elle était logée.

Le lavoir est couvert d'une toiture en zinc à deux pans supportés par six piliers en fer, trois de chaque côté du bassin (voir portefeuille documentaire).

DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE



Le déversoir du lavoir



Panneau accroché à la charpente



La couverture métallique



Vue depuis le carrefour avec la Nationale 89



L'alimentation en eau du lavoir :
 À gauche : l'arrivée de l'eau de la fontaine
 À droite : les sources au fond du lavoir



Le déversoir

HISTORIQUE

On ne sait pas exactement quand fut construit ce lavoir : le cadastre napoléonien (1809) porte à son emplacement une mare assez importante. Quand fut-elle aménagée en lavoir ? Nous n'en avons trouvé aucune trace.

Il semble que des travaux de réhabilitation furent entrepris en 1904, avec un projet de couverture du lavoir. Un cahier des charges fut établi, un devis demandé (environ 1000 F) et l'adjudication des travaux faite le 18 décembre 1904 à l'entreprise de Henri Lacoste.

Mais, lors de sa réunion du 21 mai 1905, le conseil municipal signala que le lavoir n'avait pas été couvert contrairement à ce qui avait été demandé et demanda à ce que cet oubli soit réparé. Et pour financer ces travaux supplémentaires (400 francs), le Conseil décida d'utiliser une partie du legs Decoux-Lapeyrière et divers fonds restant disponibles (délibération du 2 juillet 1905).

Ce lavoir a été utilisé jusque dans les années 1970.

Sources orales :

- M. Nasseys, maire de Razac,
- Mme Nicole Chaumard, voisine de la fontaine

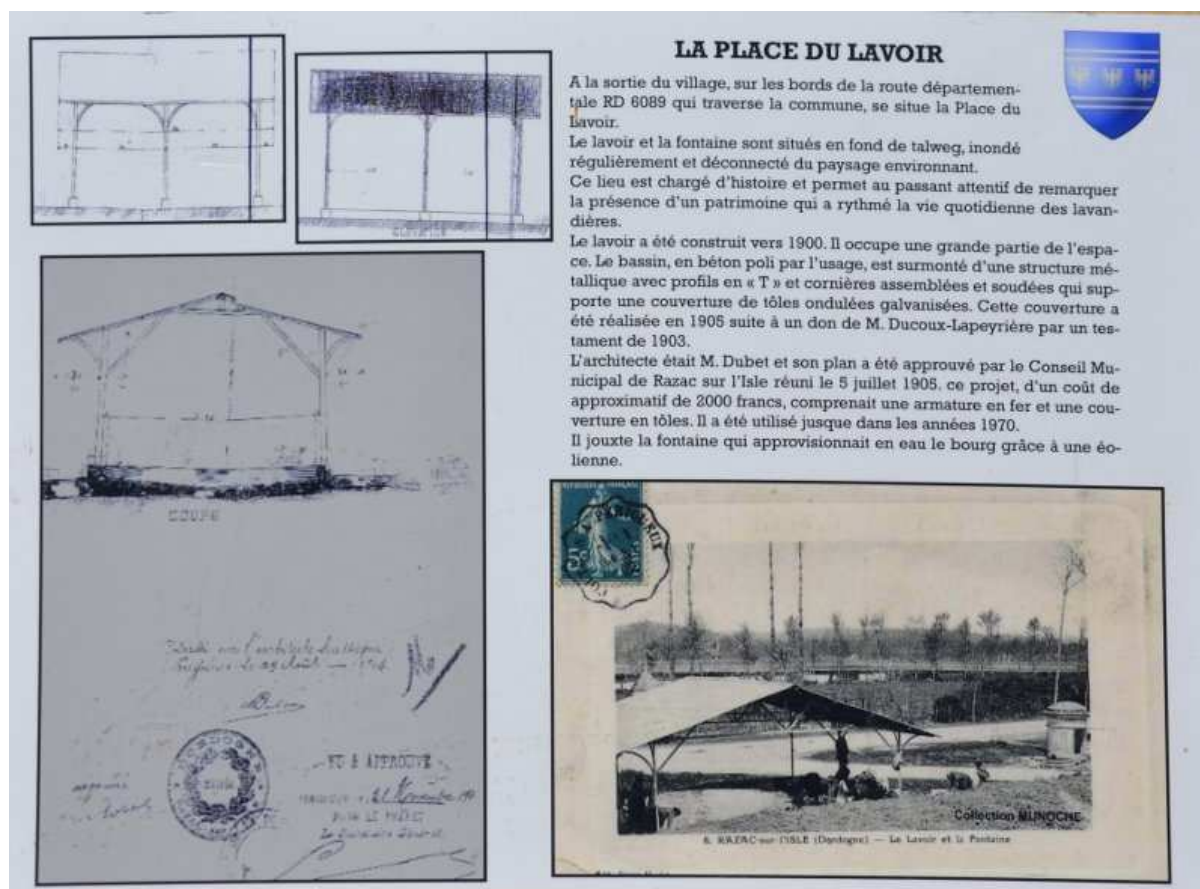
Sources écrites :

- AD24, 12 O 422
- Archives municipales de Razac, 1 D1 7 et 8

PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE



Carte postale ancienne



Panneau explicatif apposé par la commune

07/03/2012

Le vieux lavoir totalement rénové

RAZAC S/ L'ISLE



L'entreprise Christian Jean s'occupe des travaux.

Comme il était prévu depuis de nombreux mois, le maire Jean-Guy Nasseys a lancé la rénovation du lavoir, dans le cadre de la restauration du petit patrimoine et l'aménagement paysager.

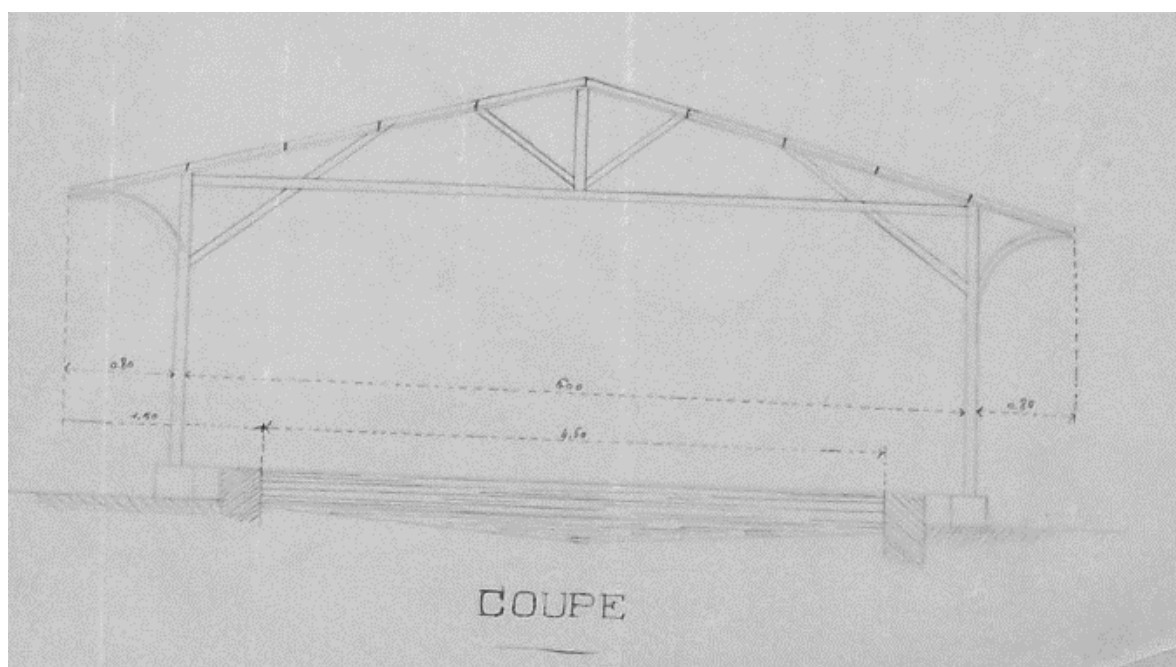
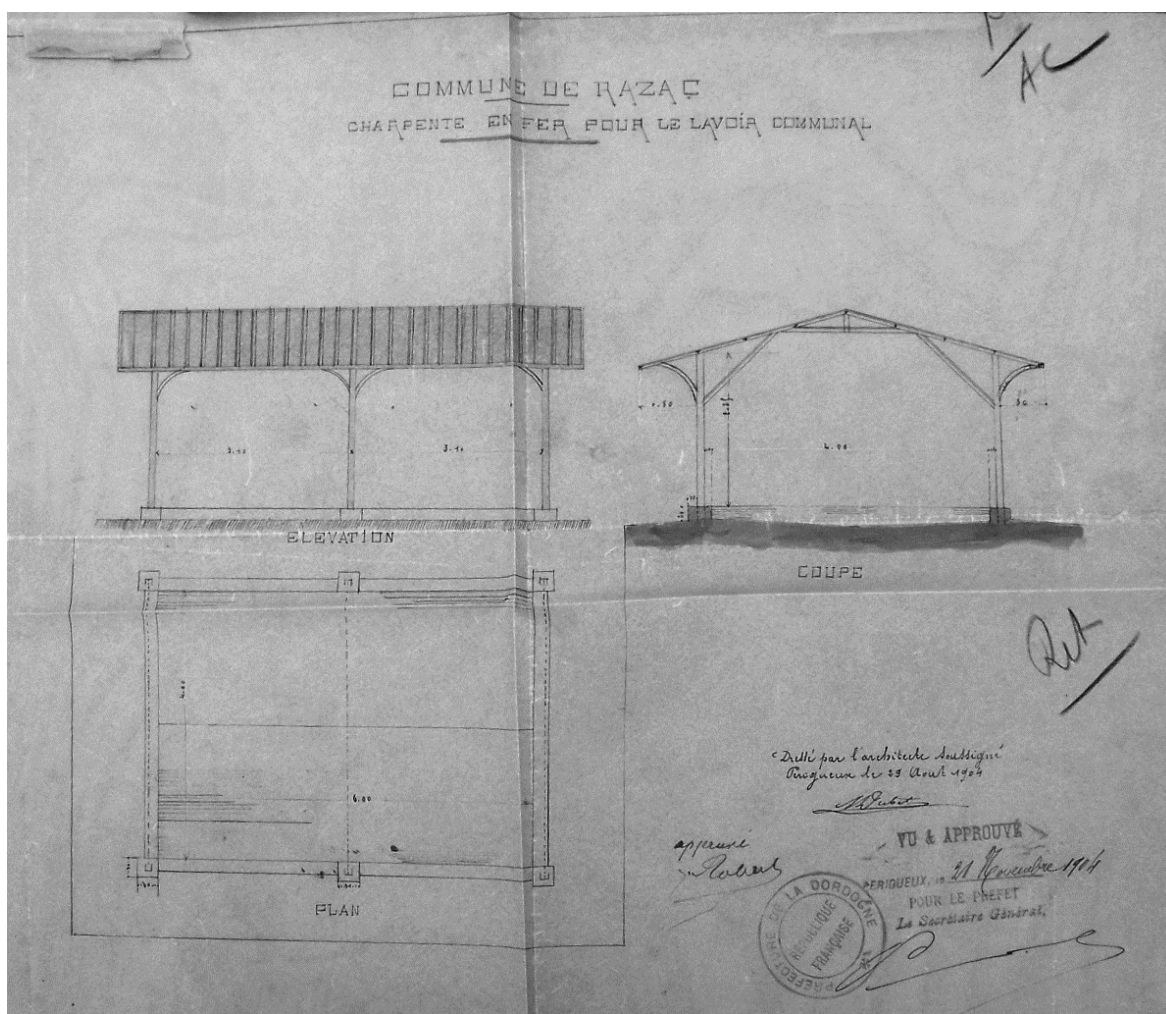
Budget

Le montant hors taxes des travaux est de 85 496 euros, avec les subventions de la Région pour 10 756 euros, du Conseil général pour 26 535 euros, de la Communauté d'agglomération périgourdine pour 10 334 euros et des fonds propres de la commune pour 37 871 euros.

Les travaux sont assurés par l'entreprise Christian Jean et la maîtrise d'œuvre par Espaces SARL.

Extrait du site de la commune

Extraits du dossier 12 O 422 des Archives départementales



DEPARTEMENT de la Dordogne

COMMUNE de Razac sur l'Isle

ARRIVEE 20 JANV 1905

DEVIS ESTIMATIF des travaux à faire pour la construction d'un abri métallique au dessus du lavoir public de Razac

DESIGNATION DES OUVRAGES.	DIMENSIONS.			PRODUIT.		MONTANTS.	
	Longueur	Largeur	Hauteur	ACTUELLE	ESTIMÉE	PARTIEL	TOTAL
1) Travaux de maçonnerie pour fondations	1.50	1.50	1.20	2.25	2.25		
2) Travaux de maçonnerie pour murs	1.50	1.50	2.00	3.00	3.00		
3) Travaux de maçonnerie pour toiture	1.50	1.50	1.00	1.50	1.50		
4) Travaux de maçonnerie pour planchers	1.50	1.50	0.10	0.15	0.15		
5) Travaux de maçonnerie pour cloisons	1.50	1.50	2.00	3.00	3.00		
6) Travaux de maçonnerie pour escaliers	1.50	1.50	1.00	1.50	1.50		
7) Travaux de maçonnerie pour portes	1.50	1.50	2.00	3.00	3.00		
8) Travaux de maçonnerie pour fenêtres	1.50	1.50	2.00	3.00	3.00		
9) Travaux de maçonnerie pour revêtements	1.50	1.50	2.00	3.00	3.00		
10) Travaux de maçonnerie pour autres ouvrages	1.50	1.50	2.00	3.00	3.00		
Total							

Commune de Razac sur l'Isle

PIECE N° 1

1904

Travaux à exécuter pour la construction d'un abri métallique au dessus du lavoir public de Razac

Les travaux sont régis par le plan et le devis estimatif ci-joint approuvés par l'autorité supérieure.

A Nature et provenance des matériaux.

1) Fer. Les fers seront de première qualité, bien essorés, doux et non cassants, malléables à froid, sans veines, bien grainés et homogènes, dans toutes les parties, gorges, ni défauts quelconques et l'entrepreneur sera tenu de faire constater la qualité des fers et leur poids.

2) Zinc. Le zinc sera de N° 14 et proviendra des mines de la Montagne, il sera bien laminé, brillant et très uni, sa surface sera sans ondulations ni boursofflures, ni parties de zinc ramassé, sans poussière et maintenu par des pattes en feuillard étamé.

3) Peinture. La peinture sera faite à l'huile de lin ou de noix de la meilleure qualité, bien épaisse et non grasse.

B Mode de métrage des travaux.

1) Applications générales. Les prix qui sont appliqués comprennent la fourniture et l'entretien pendant toute la durée de garantie. Le prix de la terre, outre les divers travaux particuliers dont il a été fait mention à chaque espèce de travail comprend tous frais et accessoires pour lesquels l'entrepreneur ne pourra rien réclamer.

Première page du Cahier des charges

DESIGNATION DES OUVRAGES.	DIMENSIONS.			PRODUIT.		MONTANTS.	
	Longueur	Largeur	Hauteur	ACTUELLE	ESTIMÉE	PARTIEL	TOTAL
1) Travaux de maçonnerie pour fondations	1.50	1.50	1.20	2.25	2.25		
2) Travaux de maçonnerie pour murs	1.50	1.50	2.00	3.00	3.00		
3) Travaux de maçonnerie pour toiture	1.50	1.50	1.00	1.50	1.50		
4) Travaux de maçonnerie pour planchers	1.50	1.50	0.10	0.15	0.15		
5) Travaux de maçonnerie pour cloisons	1.50	1.50	2.00	3.00	3.00		
6) Travaux de maçonnerie pour escaliers	1.50	1.50	1.00	1.50	1.50		
7) Travaux de maçonnerie pour portes	1.50	1.50	2.00	3.00	3.00		
8) Travaux de maçonnerie pour fenêtres	1.50	1.50	2.00	3.00	3.00		
9) Travaux de maçonnerie pour revêtements	1.50	1.50	2.00	3.00	3.00		
10) Travaux de maçonnerie pour autres ouvrages	1.50	1.50	2.00	3.00	3.00		
Total							

Devis estimatif

Departement de la Dordogne

Commune de Razac sur l'Isle

Procès-Verbal d'adjudication de Travaux Publics

Aujourd'hui dix huitième de Décembre mil neuf cent quatre, en exécution de l'arrêté du gouvernement du 19 Mars 1891 et de l'arrêté Royal du 10 Mars 1899, relatifs aux formes à suivre pour l'adjudication des travaux publics.

Nous, Maire de la Commune de Razac sur l'Isle, assisté de M. Bardet, architecte, nous sommes réunis dans le lieu ordinaire des séances pour procéder à la réception des soumissions faites pour l'exécution des ouvrages ci-après, dont l'adjudication a été fixée à ce jour par des arrêtés opposés aux portes de la mairie et dans les communes environnantes.

Construction d'un abri métallique au lavoir public de la Commune de Razac sur l'Isle dont le devis estimatif s'élève à la somme de mille francs.

Nous avons invité les entrepreneurs présents à remettre leurs soumissions; ces soumissions, au nombre de Deux, ont été reçues par nous, dirigées sur le bureau et ont été envoyées dans l'ordre de leur présentation.

Après cette remise, nous avons déclaré que nous allions ouvrir les paquets. Les soumissions furent pour cette ouverture, le premier cachet

en été rompu publiquement, et il a été établi que des pièces conformes ont été présentées. L'état dressé, les soumissions ont été envoyées au bureau de la mairie, et après avoir consulté le conseil municipal et l'architecte, nous avons arrêté ainsi qu'il suit la liste des soumissions ci-après.

M. L. Lacoste Henri
Charmay François

Immédiatement après la séance et adhésion publique, et nous avons donné lecture, en présence des soumissionnaires de la liste des soumissions ci-après.

Nous avons ensuite procédé publiquement à l'ouverture des soumissions faites, et il a été constaté que M. Lacoste Henri a fait un rabais général et uniforme de sept francs 25 centimes par cent francs.

M. Charmay François, un rabais de cinq francs.

Le soumissionnaire M. Lacoste Henri demeurant à Périgueux N° 11 rue Strasbourg, faisant électeur et domicilié à la mairie de Razac sur l'Isle et étant le plus avantageux et adhérent a été déclaré seul adjudicataire moyennant un rabais de 7.25 par cent francs sur les prix et applications du bordereau des travaux.

Le Sieur Lacoste Henri s'est en outre engagé à remplir les clauses et conditions de son adjudication.

Celui fait et déclaré à Razac sur l'Isle, nous, Maire et architecte et ont signé avec nous, après lecture, les soumissions du conseil municipal, l'architecte et l'adjudicataire.

L'adjudicataire: Lacoste Henri
L'architecte: Bardet Robert
Les membres du Conseil municipal: Bardet François, Bardet Robert

Enjoint à dater le cinq Janvier 1905
folio 62. Case 7
Le Maire: Bardet François
L'architecte: Bardet Robert

Procès-verbal d'adjudication des travaux

**DEVENIR DE L'ÉDIFICE
OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU RÉDACTEUR**

Le site vient d'être entièrement rénové par la commune.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**Noms et prénoms des rédacteurs**

Catherine et François Schunck (antenne de Périgueux)

Dossier achevé le : 22 août 2012

Date de dépôt au C.A.U.E.